

14. Combien le gouvernement du Canada (s'il en tient) tient-il d'automobiles en service; quel a été le prix d'achat de ces automobiles et combien coûte chaque année leur entretien?

15. Combien de chauffeurs sont affectés aux automobiles officiels du service de la Milice et de la Défense. Quels salaires et allocations ces chauffeurs reçoivent-ils respectivement?

16. Outre ces chauffeurs au service de la Milice et de la Défense, combien le gouvernement du Canada emploie-t-il ou paie-t-il de chauffeurs?

Sur motion de l'honorable M. Pope, il est

Ordonné que soit constitué un comité spécial, composé des honorables messieurs Bradbury, Casgrain, Foster, Griesbach et du proposant, pour conférer et agir de concert avec un comité similaire de la Chambre des Communes et remettre à l'étude et déterminer la forme à donner à l'œuvre qui doit commémorer, dans l'hôtel du Parlement, la mémoire de feu le lieutenant-colonel Baker, député de Brome, mort au champ d'honneur et qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. McLennan, il est

location, à l'*Imperial Oil Company* ou à une autre compagnie, d'une partie quelconque des terrains de Barrack-Point, Sydney, (N.-E.), échangés avec quelque département du gouvernement ou avec la direction des chemins de fer nationaux du Canada, ainsi que de tout arrêté ministériel se rapportant à cette question; b) de la correspondance et rapports d'ingénieurs ou d'autres fonctionnaires du service des Chemins de fer, des Travaux publics ou des chemins de fer nationaux du Canada, au sujet de cette question, ainsi que des instructions qui leur ont été adressées; c) d'un plan indiquant l'emplacement des terrains en question par rapport à la cité de Sydney, aux têtes de lignes des chemins de fer nationaux du Canada et au havre de Sydney.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (A) intitulé: "Loi modifiant la partie IV de la *Loi de tempérance du Canada*, en prescrivant l'abolition des patentes autorisant la fabrication de liqueurs enivrantes dans les provinces où la vente en est interdite" étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill (R) intitulé: "Loi prorogeant le droit d'appel pour actes criminels est lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McMeans, il est

Ordonné que ledit bill soit référé à un comité spécial composé des honorables messieurs Barnard, Beaubien, Béique, Belcourt, Dandurand, Foster (Alma), Fowler, Gillis, Giroir, Hardy, Laird, Lougheed (Sir James), Tanner, Tessier, Ross (Middleton), Willoughby et du proposant.

L'ordre du jour annonçant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: "Loi modifiant la Loi des élections fédérales (au sujet du cens électoral des femmes) étant lu, il est

Ordonné qu'il soit remis à jeudi prochain.

Le Sénat s'ajourne.